

Fontainebleau 20/09/2016 par yovallier

« Les bâtiments de France ne sont pas là pour empêcher les projets »
Qui se cache derrière les Bâtiments de France, cet organisme de l'Etat qui délivre les autorisations de travaux en sites classés ? Isabelle Michard nous explique son métier.



Cheffe de l'UDAP (Unité départementale de l'architecture et du patrimoine) et architecte des Bâtiments de France, Isabelle Michard est en poste depuis moins d'un an. C'est au Pavillon de Sully, au sein du Domaine du château de Fontainebleau qu'elle nous reçoit.

La République de Seine-et-Marne : Quel est votre parcours professionnel ?

Isabelle Michard : J'ai travaillé pendant quinze ans dans des agences d'architectes, puis j'ai passé le concours des architectes et urbanistes de l'Etat, option Bâtiments de France. J'ai occupé le poste de chef de l'UDAP pendant huit ans en Moselle. Il est intéressant dans une carrière d'évoluer, de voir différents patrimoines, j'ai donc postulé pour être mutée en Seine-et-Marne. En Moselle, je devais gérer un patrimoine très industriel. Ici, on a beaucoup plus de châteaux ou d'églises. Ce sont des problématiques très différentes.

Quelles sont les missions principales des Bâtiments de France ?

Nous avons un rôle de conseil auprès des collectivités pour promouvoir un urbanisme et une architecture de qualité. Ainsi, nous prenons part à la définition des orientations et à l'élaboration des documents d'urbanisme. Nous contrôlons et expertisons les projets menés dans les espaces protégés. Nous émettons en Seine-et-Marne 7.000 avis par an !

Enfin, nous assurons la conservation des monuments historiques que sont le château de Fontainebleau, le site archéologique de Pincevent, le couvent des Cordelières à Provins et la cathédrale de Meaux.

Dans quels cas intervenez-vous auprès des particuliers ?

Quand on veut faire des travaux sur l'enveloppe extérieure de sa maison, on doit faire une demande en mairie. Mais quand le bien se situe en espaces protégés aux abords d'un monument historique, ils doivent avoir notre accord. Je conseille donc aux particuliers de nous envoyer leurs avant-projets en amont. On peut leur répondre par mail, ou s'ils le souhaitent les recevoir au Pavillon de Sully. On tient également des permanences dans les communes (Barbizon, ...). On dit tout de suite ce qui ne va pas et ce qu'il faut corriger, et la personne est sûre d'avoir un avis favorable par la suite sur le permis de construire ou la déclaration préalable.

Les Bâtiments de France ne sont pas très populaires. Comment changer cette image ?

Nous ne sommes pas là pour empêcher les projets, mais pour faire en sorte qu'ils soient en harmonie avec les bâtiments monuments historiques. Nous sommes souvent vus comme des personnes avec des moustaches et des nœuds papillon, mais le métier a changé. Nous avons passé un concours, nous sommes des architectes prêts à défendre les projets contemporains. Nous aimons sortir des projets élégants, même en espaces protégés.

Une autre idée reçue : la longueur des procédures...

J'ai réorganisé le service en arrivant, et nous répondons à toutes les sollicitations en moins d'un mois. Ce n'est pas nous qui retardons les procédures. Nous avons une équipe de 15 personnes sur deux sites (Fontainebleau et Champs-sur-Marne NDLR), avec des techniciens qui instruisent le dossier et vont sur le terrain.

Personnellement, qu'est-ce qui vous passionne dans ce métier ?

Nous sommes consultés sur des dossiers de grande ampleur, comme l'éolien, les sites classés, le château de la Rochette ou la prison de Fontainebleau. C'est un métier varié : on va traiter le profil d'une fermeture menuiserie et des problématiques très larges. Et il y a de plus en plus de biens thématiques transversales de l'Etat sur lesquels nous intervenons.

Propos recueillis par Yoann VALLIER